



Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes



Service Eau et Assainissement

Epernon, le 3 juillet 2020

Madame, Monsieur
Riverain de la station d'épuration de Gas

N/réf. : SL/ VM 20-328

Objet : Traitement des boues à la Station d'épuration de Gas

Madame, Monsieur,

La gestion des boues d'épuration est identifiée comme une activité essentielle au bon fonctionnement des stations de traitement des eaux usées (STEIJ). Un avis de l'ANSES rendu le 2 avril 2020 mentionnait une possible présence d'ARN du SARS-CoV-2 dans les selles, ce qui a conduit à respecter certaines prescriptions en ce qui concerne la gestion des boues et leur valorisation agronomique.

Sur la base de données Santé Publique France, le passage de l'Eure-et-Loir en « zone d'exposition à risque » a été fixé au 20 mars 2020. Les boues extraites depuis cette date doivent subir un traitement particulier pour rendre inactif le virus et prévenir de tout risque.

Compte tenu de ce contexte inédit, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France a décidé de procéder à la déshydratation des boues issues de plusieurs stations.

Pour cela à compter du 7 juillet 2020, une déshydrateuse mobile va être installée sur le site de la STEU de Bleury pour traiter dans les meilleures conditions les boues générées depuis le 20 mars dernier.

Je tenais à vous informer de cette situation car cela va sans doute générer pour vous un désagrément auditif pendant une semaine environ mais il s'agit d'une solution temporaire liée à la situation sanitaire actuelle.

Comptant vivement sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président
Stéphane LEMOINE



Copie : commune de Gas